



**Comité Départemental de Basket-ball
des Côtes-d'Armor
Maison Départementale des Sports
18 rue Pierre de COUBERTIN
22440 PLOUFRAGAN
N°Siret : 3476090349312Z**

A Ploufragan, le 02 décembre 2009

A TOUS LES CLUBS

Objet : Suite des Assises du 14/11/2009....

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion du 14 novembre dernier, nous vous informons de quelques changements...

A compter de janvier 2010, la CDAMC ne désignera plus d'OTM sur les rencontres de DM2 / DF2 / DM3 et DF3. Pour les clubs qui souhaiteraient avoir des OTM sur ces rencontres, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir une demande écrite au Comité.

De plus, lors de ce rassemblement, en accord avec les clubs, la CDAMC pourra désigner 1 seul arbitre officiel sur des matchs de D2 et D3 avec un officiel stagiaire du club recevant. Cet officiel stagiaire ne sera pas indemnisé par les 2 clubs en présence. Le but de cette action étant d'aguerrir des officiels en devenir et de les préparer à l'arbitrage. Nous vous demandons de nous transmettre les coordonnées des officiels stagiaires (noms-prénoms-n°licence-adresse-téléphone-mail,...) afin de leur adresser leur feuille d'indisponibilités.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez me contacter au 06.16.17.07.82 ou le répartiteur, Jacky TROADEC, au 06.83.08.45.40.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations sportives.

LE PRESIDENT DE LA CDAMC

Jean-Pierre VARNIER

LA SECRETAIRE GENERALE

Pascale MEZIERES

Copie : Président du Comité - Membres de la CDAMC